



Conseil de l'Ecole de la FGSE
2017-2018
jeudi 15 mars
Résumé du procès-verbal N°33

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'Ecole du 1^{er} février et de son résumé
3. Communications du Directeur de l'Ecole
4. Communications des représentants étudiants
5. Dates de rendu des pratiques et des contrôles continus au semestre d'automne pour le Bachelor
6. Préavis sur les modifications des plans d'études et des règlements de niveau bachelor
 - a. Plan d'études et règlement du BSc en géosciences et environnement
 - b. Plan d'études et règlement de la mineure en géographie
 - c. Plan d'études des attestations d'acquisition de crédits de 60 et 40 ECTS
7. Préavis sur les modifications du plan d'études et du règlement MSc en géographie et préavis sur les modifications du plan d'études du programme à 30 ECTS
8. Préavis sur les modifications du plan d'études et du règlement du MSc en géologie
9. Préavis sur les modifications du règlement du doctorat
10. Discussion sur le projet de la Direction de Bachelor à temps partiel
11. Divers

3. Communications du Directeur de l'Ecole

1) *Règlement et plan d'études du MSc en sciences de l'environnement*

La Direction a adopté le nouveau règlement, y compris le changement de nom du cursus.

2) *Distribution des étudiants de 1^{ère} année par orientation*

Les chiffres, encore provisoires, montrent une tendance à une augmentation des effectifs en sciences de l'environnement qui s'explique en partie par les transferts de l'EPFL vers la FGSE :

- Géographie (25 % des effectifs) : 40 à 50 étudiants ;
- Géologie (16 % des effectifs) : 20 à 30 étudiants ;
- Sciences de l'environnement (58% des effectifs) : 90 à 110 étudiants.

3) *Journée des masters (6 mars)*

L'Ecole a présenté ses cursus de masters lors de deux séances : une articulée autour des masters en sciences humaines et sociales et la seconde autour des masters en sciences naturelles. Fait marquant cette année, l'affluence était équilibrée entre les séances, contrairement aux années précédentes où la présentation des masters en sciences humaines et sociales attirait plus d'étudiants.

4) *Exposition des infographies*

Les infographies rendues dans le cadre du Travail de Bachelor feront l'objet d'une exposition le 4 juillet.

5) *Séance annuelle entre l'UNIL, ses facultés et les directeurs de gymnases (28.02.18)*

Présidée par la conseillère d'Etat en charge de la formation, la séance était articulée autour de trois thématiques :

1. *Projet pilote : stages pour les enseignants de gymnase*

Les stages, qui permettent à deux enseignants de gymnase de géographie de suivre des cours en FGSE, seront maintenus.

2. *Formation continue*

La FGSE a reçu le mandat de monter un CAS en « Durabilité et Environnement » où le concept de durabilité sera considéré dans un sens large.

3. *Discours de la conseillère d'Etat en charge de la formation sur la « société informatique »*

Partant du constat que l'informatique modifie la manière de penser, de vivre ou de travailler, il y a urgence à ce que l'enseignement, du primaire au post-obligatoire, s'adapte à ces nouvelles exigences. La formation à l'informatique sera une des priorités de l'école publique.

La formation à l'informatique doit être entendue au sens large, incluant les trois éléments suivants : une partie

« technique » ; une partie « développement de la technique » ; une partie « éthique et sociale » en lien avec la citoyenneté.

6) Séance de la Commission de l'enseignement de l'UNIL

Trois thématiques ont été abordées lors de la dernière séance : Bachelor à temps partiel ; anonymisation des examens écrits ; évaluation des enseignements par les étudiants.

4. Communications des représentants étudiants

Pas de communication.

5. Dates de rendu des pratiques et des contrôles continus au semestre d'automne pour le Bachelor

En automne dernier, le Conseil de l'Ecole avait demandé au Décanat de procéder à l'analyse des dates de rendu des pratiques et des contrôles continus pour le cursus de Bachelor afin de quantifier une éventuelle surcharge des étudiants. L'analyse a été réalisée pour les validations du semestre d'automne 2017. Les résultats, par année et orientation, font état d'une bonne distribution avec, selon les orientations, une ou deux validations par semaine hormis lors de la 14^{ème} semaine où il a été demandé aux étudiants de produire trois voire quatre travaux. Ce qui reste très acceptable.

6. Préavis sur les modifications des plans d'études et des règlements de niveau bachelor

Le Conseil de l'Ecole agit comme comité scientifique pour le cursus de Bachelor alors que chaque master a son propre comité. Les comités scientifiques de master élaborent les plans d'études et règlements et les transmettent pour préavis au Conseil de l'Ecole, qui les fait suivre au Conseil de Faculté.

a. Plan d'études et règlement du BSc en géosciences et environnement

Plan d'études

Le principe adopté est de limiter les changements importants aux résultats des enquêtes de cursus réalisées tous les 3 ans, entre deux auto-évaluations. La dernière enquête réalisée en été 2017 a mis en lumière des redondances dans certains enseignements en sciences sociales qui ont depuis été résolues par des discussions entre les enseignants. Des redondances plus importantes ont été identifiées dans les cours d'hydrologie. Elles ont été solutionnées dans la proposition de plan d'études 2018.

Les principales modifications concernent la création d'un nouveau cours « à définir » pour l'orientation géographie physique suite à la nomination d'une nouvelle professeure en géomorphologie et la création d'un module à choix libre pour les étudiants de la sous-orientation sciences naturelles de l'environnement.

Le nouveau plan d'études est préavisé favorablement à l'unanimité.

Règlement

Les modifications concernent : a) la structure du cursus qui doit être adaptée au nouveau plan d'études ; b) les personnes à contacter en cas d'absence à une évaluation qui sont précisées ; c) l'ajout demandé par la Direction de soumettre les étudiants à la signature du code de déontologie ; d) la prise en compte de l'offre du programme de géographie en discipline externe aux étudiants de niveau bachelor de la la Faculté de théologie et de sciences des religions ; f) la mise à jour de l'entrée en vigueur.

La version 2018 du règlement est préavisé favorablement à l'unanimité.

b. Plan d'études et règlement de la mineure en géographie

Plan d'études

La Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) souhaite offrir la géographie à ses étudiants du cursus de Bachelor en sciences des religions. Le plan d'études de géographie en discipline externe est adapté en conséquence. Consécutivement aux modifications apportées dans le plan d'études du Bachelor en géosciences et environnement, le cours « Analyses en géographie physique » est basculé dans le module 2 et dans le module 4 comme cours optionnel. Pour respecter l'équilibre du nombre de crédits du module 1, le cours « Cartographie et SIG » est basculé dans le module 4 et le cours « Géologie : introduction en sciences de la Terre » passe dans le module 1. Enfin, les modifications relatives aux modalités d'évaluation et au nombre de crédits ECTS des cours du plan d'études à 180 crédits ECTS sont repercutées dans le programme de géographie en discipline externe.

Le nouveau plan d'études est préavisé favorablement à l'unanimité.

Règlement

Suite à la demande de la FTSR de proposer la mineure en géographie à ses étudiants, les conditions d'admission (article 3) doivent être adaptées.

La version 2018 du règlement est préavisée favorablement à l'unanimité.

c. Plan d'études des attestations d'acquisition de crédits de 60 et 40 ECTS

Les modifications de l'Attestation d'acquisition à 60 crédits ECTS sont identiques à celles apportées au plan d'études du programme de géographie en discipline externe. Les modifications apportées au plan d'études à 180 crédits ECTS sont reportées dans l'attestation à 40 crédits ECTS.

Les modifications des plans d'études sont préavisées favorablement à l'unanimité.

7. Préavis sur les modifications du plan d'études et du règlement MSc en géographie et préavis sur les modifications du plan d'études du programme à 30 ECTS

Plan d'études

La principale modification concerne la partie tronc commun qui a été refondue en un seul module avec des cours en option. La partie Préparation à la recherche, retirée du tronc commun, a été renforcée au niveau des orientations.

Le nouveau plan d'études est préavisé favorablement à l'unanimité.

Règlement

Les principales modifications sont les suivantes : a) remplacement du terme « spécialisation » par « orientation » ; b) abaissement de la limite supérieure de la mise à niveau intégrée à 18 ECTS ; c) précision des personnes à contacter en cas d'absence à une évaluation ; d) adaptation à la structure du plan d'études des conditions de validation du Mémoire pour l'orientation Développement et environnement.

La version 2018 du règlement est préavisée favorablement à l'unanimité.

Plan d'études du programme à 30 crédits ECTS

Les modifications concernent le report de celles demandées dans le plan d'études à 120 crédits (nombre de crédits, modalité d'évaluation).

Le nouveau plan d'études est préavisé favorablement à l'unanimité.

8. Préavis sur les modifications du plan d'études et du règlement du MSc en géologie

Plan d'études

Les modifications apportées au nouveau plan d'études permettent d'appliquer les recommandations de l'auto-évaluation ; de laisser plus de temps aux étudiants pour se former différemment ; de permettre aux étudiants de faire davantage de travaux personnels ; de réduire les conflits horaires ; de réadapter l'offre de cours ; d'éviter les cours bisannuels ; de rééquilibrer la charge de cours des enseignants.

Le nouveau plan d'études est préavisé favorablement à l'unanimité.

Règlement

Les principales modifications sont les suivantes : le nom du cursus devient MSc en sciences de la Terre et la limite supérieure de la mise à niveau intégrée est abaissée à 18 ECTS.

La version 2018 du règlement est préavisée favorablement à l'unanimité.

9. Préavis sur les modifications du règlement du doctorat

Le dicastère de la recherche, sur préavis de la Commission de la recherche, propose une refonte du règlement du doctorat et la création d'une directive d'application (DARD). En application des règlements en vigueur au sein de la Faculté, le Conseil de l'Ecole doit donner son préavis sur les modifications de ce règlement. Il sera déchargé de cette mission dès l'entrée en vigueur des nouveaux règlements (Faculté et Ecole) à la rentrée de septembre 2018.

Des discussions complémentaires sont nécessaires. Le Conseil de l'Ecole n'est pas en mesure de se prononcer à ce stade sur ces documents.

10. Discussion sur le projet de la Direction de Bachelor à temps partiel

La Commission de l'enseignement UNIL a créé un groupe de travail chargé d'évaluer la faisabilité d'offrir les cursus de niveau bachelor à temps partiel sur le modèle de ce qui existe pour les masters. Le Conseil de l'Ecole est réservé car le Bachelor en FGSE est très linéaire. De plus, le système actuel permet déjà à un étudiant de prolonger ses études. En effet, la durée maximale pour effectuer un Bachelor est de 10 semestres. Un étudiant peut donc déjà organiser ses études en fonction de ses obligations personnelles.

11. Divers

Suite au changement de nom du MSc en géologie qui devient MSc en sciences de la Terre, la question de transposer cette modification au niveau du Bachelor est posée. Le Conseil reconnaît que cela mérite d'être approfondi.

La prochaine séance est agendée au jeudi 26 avril à 16h15.